

### **Le gouvernement doit se donner les moyens de respecter la démocratie sociale !**

Depuis hier jeudi 1 décembre, les élections dans la Fonction publique ont démarré. C'est un moment majeur pour la démocratie, la représentation des agent·es et la défense de leurs droits. Dans la Fonction publique d'État en général, et dans les ministères de l'Éducation nationale de la jeunesse et des sports et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche en particulier, le vote électronique a été imposé contre l'avis de la CGT. Depuis des mois, la CGT alerte sur les conditions matérielles de ce scrutin en ligne et pointe les difficultés et le manque de moyens, alors que, la semaine de vote devrait se faire dans des conditions optimales.

Pour arriver à une participation électorale importante, il est essentiel que le parcours des électeur·trices soit le plus simple possible. Malheureusement depuis le début du scrutin, nous ne pouvons que constater les difficultés qui s'accumulent : interruptions et plantages répété·es de la plateforme de vote, défaillances de la méthode du réassort, voire impossibilité de l'utiliser pour les personnels du CNRS...). Au final, pour pouvoir voter il faut s'armer de patience et y consacrer beaucoup de temps. Ce ne sont pas des conditions de vote acceptables ! Cela l'est d'autant moins que, du fait des sous effectifs massifs dans les services, de nombreux personnels doivent passer par la procédure de réassort faute d'avoir reçu leur notice de vote : 20 % des effectifs du MESRI n'étaient pas inscrits sur les listes électorales le 13 octobre, au MEN les AESH, AEd, TZR se retrouvent massivement sans notice de vote à l'heure actuelle...

Nous ne sommes qu'au deuxième jour d'ouverture du serveur et déjà, les deux ministères ont dû le couper dans la nuit, les taux de connexion sont encore faibles, comment ne pas s'inquiéter des capacités des systèmes de vote à supporter plus de connexions dans les jours à venir ? Et pendant ce temps, plutôt que de mettre toute leur énergie à permettre le vote des personnels, les hiérarchies s'emploient à restreindre le droit syndical pendant la semaine du vote sans aucun texte à l'appui !

La période de vote se déroule jusqu'au 8 décembre, il est urgent que nos ministères prennent en compte l'état de la situation et décident de mesures d'urgence pour réussir ces élections. Ces conditions dégradées de vote sont dans la continuité de la loi de transformation de la Fonction Publique qui est une attaque majeure du paritarisme et des droits des personnels.

**Les dernières annonces gouvernementales menaçant notre système de retraite démontrent que nous avons besoin d'un syndicalisme à l'offensive, déterminé à mener la lutte. C'est pourquoi, plus que jamais, les personnels doivent défendre leurs droits en participant à ces élections professionnelles et nos ministères doivent leur donner les moyens pour le faire.**

*Montreuil le 2 décembre 2022*